



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Représentation de l'Etat

N° Spécial

20 octobre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 20 octobre 2023

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BRE N°2023-877	19.10.2023	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.	3
CAB/BRE N°2023-878	19.10.2023	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.	5

CABINET DU PREFET

Arrêté modificatif CAB-BRE N°2023-877 du 19 octobre 2023
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors-classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 2023-605 du 26 juillet 2023 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

Vu la demande de la mairie de Boulogne-Billancourt,
Vu la demande de la mairie de Neuilly-sur-Seine,
Vu la demande de la mairie de Paris,
Vu la demande de la mairie de Puteaux,
Vu la demande de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1: l'article 2 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale vermeil est modifié et les mentions suivantes sont supprimées comme suit :

- **Monsieur MIMOUN Abdelkrim**
Agent des services hospitaliers, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS,
demeurant à COLOMBES

ARTICLE 2: l'article 1 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale argent est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

- **Madame VILLETTE Sandrine**
Attaché principal, COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à RUEIL-
MALMAISON

ARTICLE 3 : l'article 2 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

- **Madame FAHMI Amira**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE BOULOGNE-
BILLANCOURT, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur HOYAU Dominique

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE PUTEAUX, demeurant à PUTEAUX

- Madame KHEDDAM Samira

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT

ARTICLE 4 : l'article 3 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

- Madame BLAISOT Michèle

Éducateur de jeunes enfants de classe supérieure, VILLE DE PARIS, demeurant à CHÂTILLON

- Madame BROCCETTO Nadine

Assistante socio-éducative classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à RUEIL-MALMAISON

- Madame JÉHANNO Sabine

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DU PLESSIS ROBINSON, demeurant à CLAMART

- Monsieur SAINT-MARC Daniel

Technicien supérieur principal, VILLE DE PARIS, demeurant à MEUDON

ARTICLE 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : monsieur le secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 19 octobre 2023

Le préfet,

Signé

Laurent HOTTIAUX

Arrêté modificatif CAB-BRE N°2023-878 du 19 octobre 2023
accordant la médaille d'honneur agricole
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 2023-606 du 26 juillet 2023 accordant la médaille d'honneur agricole, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

Vu la demande de France Galop,

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées :

La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur José GONCALVES MARQUES LOPES

Ouvrier piste/espaces verts, France Galop, Paris 16, demeurant à
SURESNES

ARTICLE 2 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 19 octobre 2023

Le préfet

signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>